ARDENT
Systèmes et Télésystèmes - Contrôle d'accès
AEM une société du groupe ARDENT-AEM
Anti intrusion-Vidéo Surveillance-Détection Incendie
S.A. capital 160000€
R.C. MULHOUSE 322084443
31, rue Turgot 68110 ILLZACH FRANCE Tél: (33) 0389661433 Fax: (33) 0389664322
e-mail, courriel : aem.sécurite@wanadoo.fr aem.commercial@wanadoo.fr

CE

Appareil conforme à la législation européenne: directive 73/23/CEE (directive basse tension); directives 89/336/CEE et 92/31/CEE (compatibilité électromagnétique) ; directive 99/5/CE (équipements terminaux de télécommunication)

Raccordement sécurisé d'un transmetteur à une ligne ADSL:

Module auto-alimenté

MDSL-R

NOTICE D'INSTALLATION

01.0 (09.2005)
Notice à l'usage de l'installateur

◆ **A.E.M. (EST)**	**68110 ILLZACH- (Usine et siège social)** 31,rue Turgot	**Tél: 03.89.66.14.33**	Fax: 03.89.66.43.22
◆ **ADISTEL (NANTES)**	**44880 SAUTRON-** 8 rue du Meunier,ZAC du moulin	**Tél: 02.40.63.00.00**	Fax: 02.40.63.30.08
◆ **ARTS (NORMANDIE)**	**27301 BERNAY-** ZI La Grande Malouve BP152	**Tél: 02.32.46.89.33**	Fax: 02.32.46.52.35
◆ **ARDENT-AEM:**			
PARIS 93320	**PAVILLONS-SOUS-BOIS** -Z.I. La Poudrette-52,allée de Luxembourg	**Tél: 01.48.02.74.44**	Fax: 01.48.02.20.95
ANGOULEME 16160	**GOND PONTOUVRE-** 336 bis Route de Paris	**Tél: 05.45.68.27.87**	Fax: 05.45.68.58.31
NORD	**59506 DOUAI CEDEX-** 709 rue Jean Perrin, ZI Dorignies	**Tél: 03.27.99.89.95**	Fax: 03.27.99.78.19
RHONES-ALPES	**69120 VAULX EN VELIN-** 170 av Marcel Cachin	**Tél: 04.72.04.02.02**	Fax: 04.72.04.20.20
◆ **SOGESEC-AEM**			
NICE	**06220 VALLAURIS** - 2720 chemin St-Bernard; Technopole les moulins II porte 19 batiment A	**Tél: 04.93.95.81.28**	Fax: 04.93.95.81.30
TOULON	**83130 LA GARDE** - 1500 chemin de la planquette ZAC Pauline II	**Tél: 04.94.14.02.14**	Fax: 04.94.14.01.95
MARSEILLE	**13014 MARSEILLE** - 97 traverse Notre Dame du Bon Secours	**Tél: 04.91.67.46.46**	Fax: 04.91.67.49.44

Hot line technique: Telephone 0892701433 www.aem-securite.fr

1 Présentation du module MDSL-R:

- Le module MDSL-R permet **le raccordement sécurisé d'un transmetteur téléphonique** à une ligne ADSL. Le rajout du module MDSL-R sur une installation existante s'effectue sans modification majeure: Les prises existantes pour les postes analogiques ainsi que la connexion ADSL ne sont pas affectées.
- Le module MDSL-R est livré monté dans un boîtier plastique IP65 pour fixation murale, très pratique, proposant 7 entrées latérales et 2 entrées arrières diamètre 20 mm.

- Le module MDSL-R possède un filtre ADSL:

Un filtre ADSL est indispensable au bon fonctionnement d'un transmetteur raccordé à une ligne ADSL. La ligne distribuée au transmetteur par le module MDSL-R est filtrée.

- Le module MDSL-R possède un parasurtenseur:

Le module MDSL-R **protège le transmetteur et l'installation téléphonique** contre les surtensions transitoires sur les lignes de communication téléphoniques. La protection s'effectue sur deux fils par rapport à la terre. Lors d'une surtension, plusieurs dispositifs d'écrêtage en paliers s'activent progressivement.

- Le module MDSL-R est auto-alimenté:

Le module MDSL-R fonctionne sans apport d'alimentation externe (12V ou autre). Il est compatible avec les systèmes d'alarme sans fil. Le module MDSL fonctionne bien entendu également avec les systèmes filaires.

- Le module MDSL-R est auto-protégé:

Un contact sec normalement fermé est destiné à être raccordé à la boucle d'auto-surveillance d'une centrale d'alarme.

2 Fonctionnement:

- Au repos, le module MDSL-R est transparent pour les postes:

Lorsque le transmetteur raccordé au module MDSL-R est au repos, la ligne distribuée aux postes permet de manière classique, une connexion ADSL et téléphonique simultanées. Un téléphone analogique sera équipé d'un filtre ADSL classique.

- La prise de ligne du transmetteur téléphonique est prioritaire:

Lorsque le transmetteur prend la ligne, le module MDSL-R isole les postes par rapport au transmetteur de manière à ce qu'un téléphone décroché ne perturbe pas la transmission. Au moment de la prise de ligne par le transmetteur, les postes analogiques et la connexion ADSL sont coupés.

- En cas d'occupation de longue durée:

Lorsque le transmetteur occupe la ligne une durée supérieure à 2 minutes(*) la connexion ADSL se rétablit, les postes analogiques restant toujours éjectés. (*) Durée variable selon le type de modem ADSL.

3 Caractéristiques techniques:

- Compatible avec tout type de transmetteur radio ou filaire possédant une commutation de postes.
- Parasurtenseur: Pouvoir d'écoulement: **20KA** (onde 8/20), écoulement crête maxi : **40KA** (onde 8/20)
- L x l x H: 111x111x50mm ; Poids : 275 g environ

4 Plan de raccordement du module:

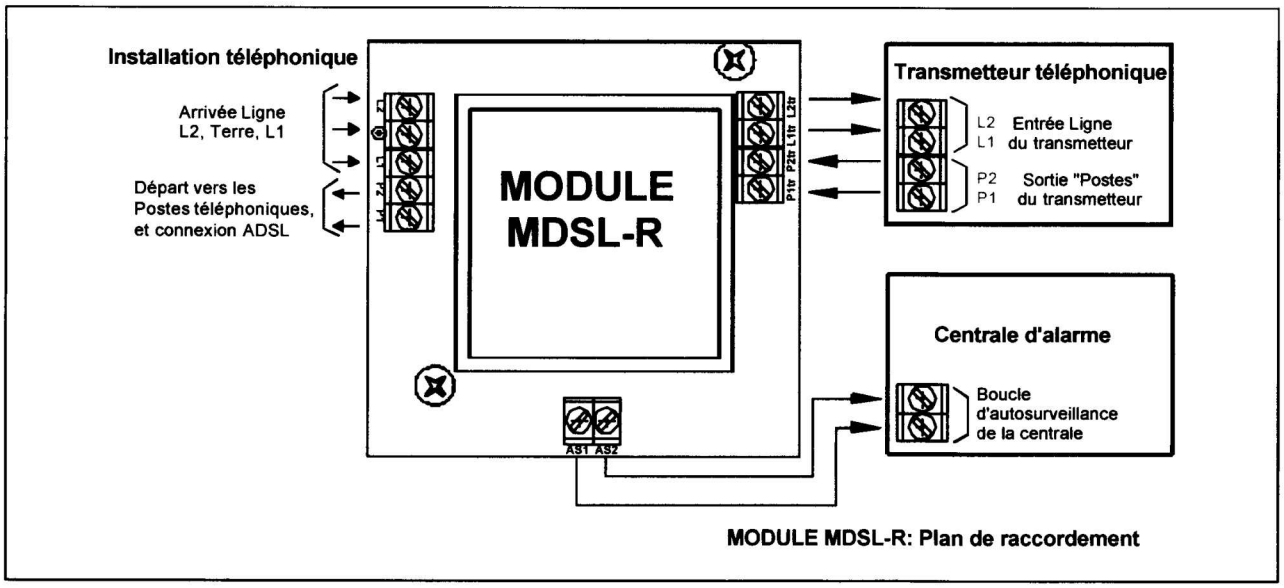

MODULE MDSL-R: Plan de raccordement

5 Exemple d'installation:

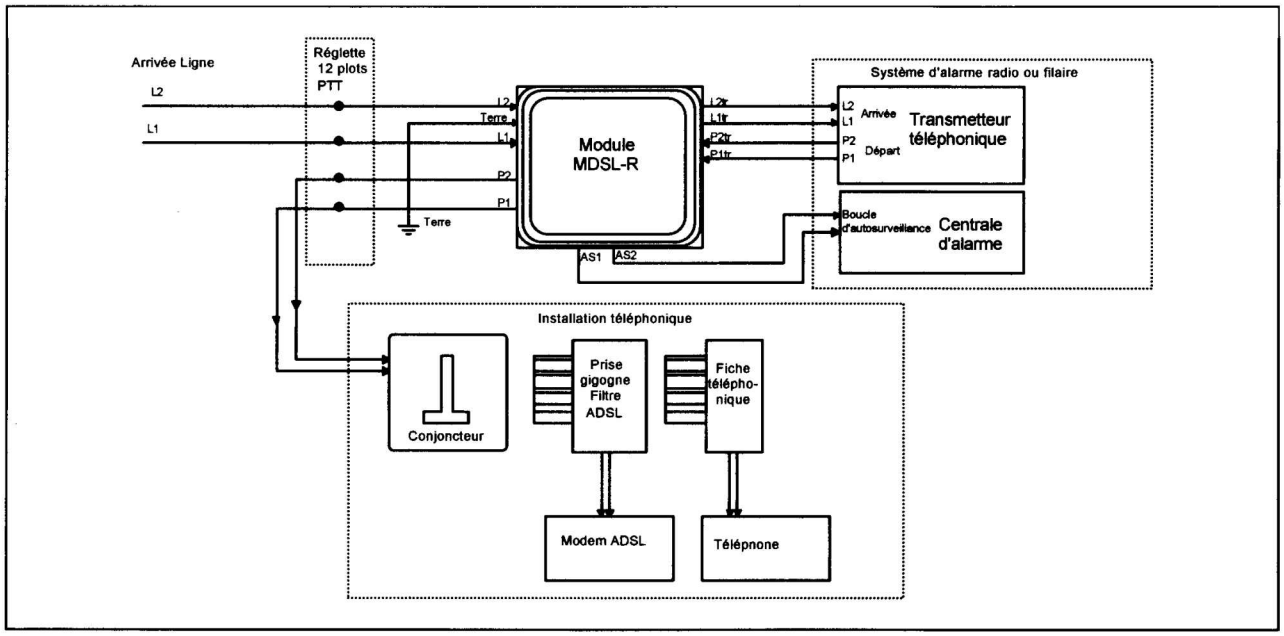

6 Gabarit de perçage:

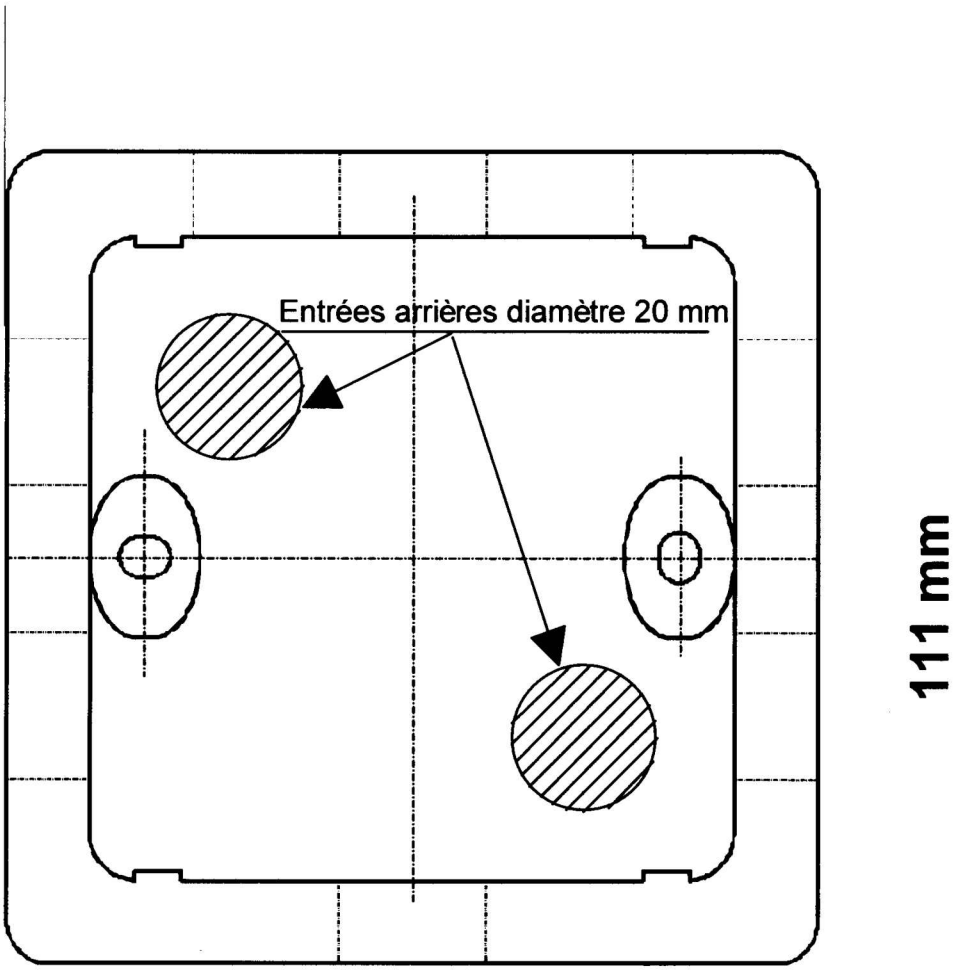

7 DECLARATION DE CONFORMITE:

ILLZACH LE 02/09/05

DECLARATION DE CONFORMITE CE

Je soussigné VEYSSIERE Claude, président de la S.A. A.E.M.
certifie que l'appareil:

REFERENCE COMMERCIALE : MODULE MDSL-R

DESCRIPTION : module additionnel destiné àêtre installé en respectant les indications de montage spécifiées sur la notice d'installation.
est conforme aux directives européennes :

- RTTE N° 99/5/CE du 07/04/00 pour les chapitres le concernant.
- 73/23/CEE du 19/02/73, modifiée 393L0068 pour les chapitres le concernant.
- 89/336/CEE du 03/05/89, modifiée 392L0031, modifiée 393L0068 pour les chapitres le concernant.

Normes applicables :

1) Sécurité électrique :
- NFEN 60950 (01/93) ainsi que ses amendements A1 (03/93), A2 (10/93), A3 (07/97), A4 (09/97), A11 (02/98).

2) Compatibilité électromagnétique :
- NFEN 50130-4 (04/96) ainsi que son amendement A1 (08/98).
- NFEN 55022-2 (01/99) ainsi que ses amendement A1 (95) , A2 (97).

3) Destination d'usage :
Usage : surveillance des biens et locaux pour particuliers et professionnels.
Réseau d'utilisation : RTC.
Opérateur téléphonique : France Telecom.
Services spécifiques de l'opérateur gérés par le matériel : NEANT.
Domaine d'utilisation : en intérieur sec.
Limites géographiques d'utilisation : France métropolitaine et territoires d'OUTRE-MER.

Fait àILLZACH LE 02/09/2005
Le Président
C. VEYSSIERE